

Informer le public

10

Le SPPPI PACA : une petite histoire au destin national



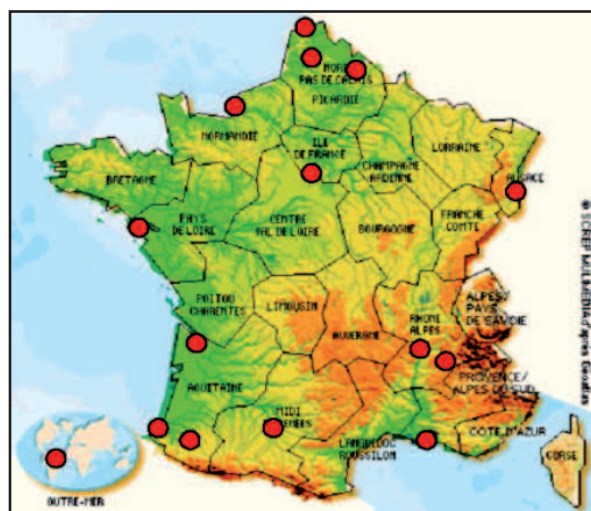
Un concept né en Provence

A la fin des années soixante, eut lieu une période de fortes tensions autour du développement de la zone industrielle de Fos-sur-Mer. La montée en puissance des questions environnementales et la création d'associations de défense de l'environnement autour de l'Étang de Berre poussèrent le gouvernement à commanditer une étude, la mission Schnell, en octobre 1971. Celle-ci recommande la constitution d'un Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle sur la zone de Fos. Le 14 février 1972, le préfet des Bouches-du-Rhône mit en place le SPPPI Fos-Berre. Ses objectifs étaient de :

- coordonner l'instruction des dossiers au titre de diverses procédures (permis de construire...),
- susciter et orienter les études nécessaires,
- mettre sur pied un plan anti-pollution,
- animer un centre d'information du public sur les pollutions et sur les moyens mis en œuvre pour les réduire.

Une reconnaissance nationale

Au fil du temps et au vu des résultats acquis par le SPPPI qui s'est entre temps élargi à la région PACA, des structures de concertation identiques ont émergé dans différents bassins industriels de France



Carte d'implantation des SPPPI en France

Le 22 août 2008, un décret ministériel modifie le Code de l'Environnement (Article 125-35) et reconnaît l'utilité des SPPPI. Il instaure la possibilité de leur création par les préfets, propose leur composition et définit leur rôle. Ainsi, les SPPPI « ont pour mission de constituer des lieux de débats sur les orientations prioritaires en matière de prévention des pollutions et des risques industriels dans leur zone de compétence et de contribuer à l'échange ainsi qu'à la diffusion des bonnes pratiques en matière d'information et de participation des citoyens à la prévention des pollutions et des risques industriels. »

Une cohérence entre les SPPPI

Les SPPPI se sont structurés à l'échelon national pour favoriser les échanges sur les orientations et partager les bonnes pratiques, à travers un « Club des SPPPI ». Ce club réunit les animateurs des SPPPI plusieurs fois par an. Il vient notamment de rédiger une charte des SPPPI qui définit les missions, les champs de compétences et les modalités de fonctionnement communs aux SPPPI de France. En outre, un forum Interspppi a lieu tous les deux ans afin de favoriser les rencontres et apporter un retour d'expérience sur les avancées de chaque SPPPI.

La concertation au service des questions d'environnement industriel

Pour des missions répondant aux besoins locaux...

(Extraits de la Charte des SPPPI et de la Charte du SPPPI PACA)

Le SPPPI a pour objectif de traiter des questions d'environnement industriel, c'est-à-dire de toutes les activités générées par l'industrie pouvant être facteurs de risques et de nuisances pour les hommes, les biens et les milieux naturels, qu'il s'agisse de risques à court, moyen ou long terme.

Le SPPPI a pour vocation de constituer un cadre d'échanges et de contribuer à la concertation locale entre les différents acteurs, à travers deux principaux types d'actions :

- **la réalisation d'études et la mise en place d'actions concrètes** destinées à répondre aux préoccupations locales particulières qui ne sont pas prises en compte par les dispositifs réglementaires existants, ou qui permettent d'en améliorer son efficacité,
- **le partage d'informations**, la diffusion de connaissances et le partage des bonnes pratiques dans les domaines sur lesquels il porte sa réflexion.

...appréhendés dans leur globalité

Les réflexions menées au sein du SPPPI sont à la fois systémiques et pluri-thématiques. Les SPPPI s'intéressent à l'ensemble des problèmes d'un territoire et pas uniquement aux rejets polluants et aux phénomènes dangereux, mais aussi aux effets sur les enjeux humains, économiques, écologiques. Les SPPPI abordent tous les thèmes qui visent à protéger les populations, les écosystèmes ... et les entreprises.

Une gouvernance grenellienne

Une remise en cause profonde

Durant de nombreuses années, le SPPPI PACA avait fonctionné, de manière informelle, dans le cadre d'une organisation voulue et pilotée par les services de l'État dans la région (DRIRE), sous la forme d'un Secrétariat Général.

En 2009, la DRIRE (DREAL maintenant) constatant un essoufflement du SPPPI PACA depuis quelques années, a commandé une enquête visant à recueillir les attentes des acteurs autres que l'État concernant le SPPPI et son évolution. Il en est ressorti la nécessité d'une rénovation en profondeur de son mode de fonctionnement et de son organisation ; plusieurs propositions ont été faites et ont constitué le fil rouge de cette rénovation.

Il s'agissait de substituer à la structure d'alors jugée trop dépendante de l'État, une organisation plus collégiale, bâtie sur le modèle du Grenelle de l'environnement et mieux armée pour capitaliser les expériences, mutualiser les savoirs, favoriser l'échange et le dialogue entre les parties prenantes.

Une refonte considérable... et innovante

Validée en comité de pilotage de juin 2009, la charte du SPPPI PACA institue la nouvelle gouvernance du SPPPI.

Aujourd'hui, les instances du SPPPI PACA sont collégiales, dans la lignée du Grenelle. Les cinq collèges que sont les associations, les collectivités locales, les industriels, les syndicats et l'État sont chacun représentés à part égale dans le Bureau et le Conseil d'Orientation.

Cette mutation considérable est un cas unique dans le paysage français des SPPPI. En effet, les autres SPPPI sont tous dotés d'un secrétariat technique porté par la DREAL, avec l'appui éventuel d'une association support.

Les Groupes de travail

Une dynamique relancée

Les groupes de travail sont « l'épine dorsale » du SPPPI. Ils sont des lieux de formation réciproque, ils permettent de se saisir des sujets d'actualité tout en confrontant les points de vue, de capitaliser les expériences et les initiatives, de susciter et de collecter des études, d'émettre des avis et des recommandations.

Dans la nouvelle configuration du SPPPI, ces groupes sont, bien entendu, conservés. Ils s'organisent autour de trois axes identifiés comme prioritaires par les membres du SPPPI : les déchets, les Risques majeurs et la Santé-environnement.

Ces groupes de concertation peuvent prendre différentes formes (écoute, débat, formation/information, partage d'expérience), mais se veulent toujours d'une utilité directe pour les acteurs.

Des premiers groupes de travail portant sur chacun de ces axes ont été organisés au printemps 2011. Ils avaient comme objectif de recueillir les souhaits et besoins des adhérents. Il s'agissait lors de ces premières réunions de permettre aux membres de tous les collèges d'exprimer leurs attentes quant au choix des sujets à traiter. La définition collective des sujets a permis d'être en lien avec l'actualité et de favoriser la transversalité des thématiques.

Ainsi en séance, un grand nombre de sujets a été identifié, illustrant les attentes fortes qui reposent sur le SPPPI.

Un processus transparent

Suite aux attentes exprimées par les adhérents lors des premiers groupes de travail, le Conseil d'Orientation a défini les priorités d'actions pour le SPPPI PACA et leurs modalités, les sujets d'information et ceux sur lesquels il devait porter une action de fond.

Des groupes de concertation sur chaque axe de travail ont été organisés à l'automne, selon différents formats (débat, formation/information, partage d'expérience). Chaque groupe rassemblait une cinquantaine de personnes issues des différents collèges, sur une demi-journée.

Informer le public

Le SPPPI PACA : une petite histoire au destin national

10

Un programme d'activité pour 2011-2012

En lien avec les attentes des acteurs exprimées lors des premiers groupes de travail, un programme d'activité a été établi sur la base des décisions du Conseil d'Orientation. Il est prévisionnel et conditionné à l'obtention des financements. En fonction de ces financements, les objectifs pourront être ajustés. Il s'organise selon les trois axes de travail définis par le SPPPI PACA (Santé/environnement, Risques majeurs, Déchets).

Il comporte aussi bien des projets tels que l'étude « Au-delà des études sanitaires... : utilisation des études de zone pour améliorer l'état de santé des populations et de l'environnement » que des actions visant à améliorer les connaissances sur les déchets dangereux, par exemple. Une partie importante de l'activité du SPPPI concernera la communication avec l'organisation de l'anniversaire des 40 ans du SPPPI PACA en 2012, ou encore la refonte du site internet.